REPUBLIQUE FRANCAISE **Liberté – Egalité - Fraternité**
POLYNESIE FRANCAISE

Commune de Bora Bora
POPORA TO TATOU OIRE

Extrait de délibération
N°2025.00148 du 06 juin 2025

Arrêtant et approuvant le Compte Administratif du « Budget Annexe de l'Eau Industrielle » du Maire et le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2024 sous la nomenclature comptable M14

Le 06 juin 2025, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gaston TONG SANG, Maire,
Présent(e)(s) : M. Gaston TONG SANG (Maire), M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), Mme Mareva TETAHIOTUPA née PEUE (8ème adjointe), M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Mere REUPENA NÉE TAMA (6ème adjointe), Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), M. Tafirai TEHIHIPO (3ème adjoint), Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Fifi DANY née REUPENA, M. Raimanutea TINORUA, Mme Vaite VANE, Mariana ATIU née TANOA, M. Kidjohn TIORI, Nina MAURIN née VAHIMARAE, Mme Marie-France TIHOPU, Mme Imelda DROLLET née PEU, Mme Graziella POULIN née TAUAROA, M. Philippe TAUAROA, M. Yves TAI YU SING, M. Taiau TERAAITEPO
Procuration(s) : M. Mahuru MARAKAI donne pouvoir à Pai AIHO (5ème adjoint), M. Teta PENEHATA donne pouvoir à M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN donne pouvoir à M. Yves TAI YU SING, Mme Marie France HAOATAI née PITO donne pouvoir à M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), Mme Miriama TETOOFA née TUHIRO donne pouvoir à Mme Vaite VANE, M. Temarii TUMARAE donne pouvoir à M. Philippe TAUAROA, M. Taihau MATAIHAU donne pouvoir à M. Gaston TONG SANG (Maire), Mme Stacy BONET donne pouvoir à Mme Marie-France TIHOPU, M. Tinirau ROIHAU donne pouvoir à M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), M. Tinorua TETUANUITEFARERII donne pouvoir à M. Philippe TAUAROA
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
M. Raimanutea TINORUA a été nommé secrétaire de séance.
Date de convocation : 30 mai 2025

Monsieur le 1er Adjoint au Maire a exposé à l'assemblée que :

La commune a reçu le 30 mai 2025 une lettre d'observation de la cheffe des subdivisions administratives des IDV et ISLV en date du 30 mai 2025 sur le retrait de la délibération n°2025-00026 en date du 25 mars 2025 approuvant le compte administratif du budget annexe eau industrielle et le compte de gestion du receveur municipal, sur la lettre il est stipulé que le vote des comptes administratif et de gestion ont été pris avant la signature du trésorier payeur général du compte de gestion soit le 11 avril 2025. Par conséquent, il est demandé de retirer ladite délibération et de proposer au membre du Conseil Municipal d'arrêter et d'approuver le Compte de Gestion du receveur municipal et le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau Industrielle du Maire pour l'exercice 2024. Pour rappel, en section de Fonctionnement, on constate que les dépenses ont été réalisées à hauteur de 26% des crédits prévus (5 599 446 Fcfp sur 21 937 289 Fcfp) et que les recettes ont été réalisées à hauteur de 29% (6 320 711 Fcfp sur (21 937 289 Fcfp). En section d'Investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 32% des crédits prévus (5 507 970 Fcfp sur 16 980 777 Fcfp). Les recettes ont été réalisées à hauteur de 52% des prévisions inscrites (8 820 380 Fcfp sur 16 980 777 Fcfp). Pas de restes à réaliser pour l'année 2024. En final, le résultat de l'exercice 2024 en Investissement présente un solde de 68 922 Fcfp qui sera repris en recettes d'Investissement sur l'exercice 2025. Le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2024 présente un solde de 15 906 584 Fcfp qui sera repris en recettes de Fonctionnement sur l'exercice 2025.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1er Adjoint au Maire :

VU la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;

VU la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-987-200013795-20250606-2025_00148-

VU la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 et en particulier l'article L. 2311-1 et suivants ;

VU la délibération n°2025.00026 du 25 mars 2025 arrêtant et approuvant le Compte Administratif du budget annexe Eau Industrielle du Maire et le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2024 sous la nomenclature comptable M14 ;

VU le compte de gestion du payeur des ISLV pour l'Exercice 2024 ;

VU l'avis du conseil d'exploitation du service de l'eau industrielle en date du 06/06/2025 ;

VU la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Annexe de l'Eau Industrielle par le Maire, Monsieur Gaston TONG SANG, et après s'être absenté de la salle lors du vote par les membres du Conseil Municipal ;

VU la lettre de la cheffe des subdivisions administratives des IDV et ISLV n°HC/137800/SAISLV/BCL/VM du 30/05/2025 sur le défaut d'adoption des comptes administratifs 2024 et budgets primitifs 2025 ;

OUI l'exposé du 1er Adjoint au Maire,

Dans sa séance du 6 juin 2025 ;

ADOPTE

Article 1er : Prend acte de la présentation faite du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de l'Eau Industrielle qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement (a)	Investissement (b)	Totaux (a) + (b)
Recettes	**6 320 711**	**8 820 380**	**15 141 091**
Dépenses	**5 599 446**	**5 507 970**	**11 107 416**
Résultat exercice 2024	**721 265**	**3 312 410**	**4 033 675**
Résultat exercice précédent	**15 185 319**	**-3 243 488**	**11 941 831**
Résultat définitif de clôture 2024	**15 906 584**	**68 922**	**15 975 506**

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-987-200013795-20250606-2025_00148-

Article 2 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Constate la concordance des chiffres au niveau des deux comptes, et en ce qui concerne les résultats définitifs ;

Article 3 : Approuve le Compte Administratif et le compte de gestion qui présente un excédent global de **QUINZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE QUINZE MILLE CINQ CENT SIX FRANCS TTC (15 975 506 FCP)** ;

Article 4 : la délibération n°2025.00026 du 25/03/2025 est abrogée ;

Article 5 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le 1er Adjoint au Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 06 juin 2025,
Ont signé l'ensemble des 22 membres présents à la séance.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le 1er Adjoint au Maire

COMMUNE DE BORA BORA I.S.L.V. Polynésie Française
1er Adjoint au Maire
Mr TEMARII Willy

RÉSULTATS DU VOTE :
VOTANTS : 31
N'a pas pris part au vote : 2 - Gaston TONG SANG - Taihau MATAIHAU procuration à Gaston TONG SANG
POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PROCURATION : 10

Acte rendu exécutoire après publication le :

06/06/2025

et envoi en subdivision administrative des Iles Sous le Vent le :

.....

Le 1er Adjoint au Maire

COMMUNE DE BORA BORA I.S.L.V. Polynésie Française
1er Adjoint au Maire
Mr TEMARII Willy

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-987-200013795-20250606-2025_00148-